

Gaëlle Dumortier rejoint le collège de l'Autorité de la concurrence

Publié le 08 janvier 2024

Par décret du Président de la République en date du 4 janvier 2024, Mme. Gaëlle DUMORTIER, conseillère d'Etat, est nommée membre du collège de l'Autorité de concurrence, au titre des membres ou anciens membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, de la Cour des comptes ou des autres juridictions administratives ou judiciaires, en remplacement de Mme Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU qui a démissionné le 30 juillet 2023 pour prendre les fonctions de présidente de l'agence française de lutte contre le dopage.

Notice biographique

Ancienne élève de l'ENA (2000 / promotion Averroès), diplômée de l'Institut national des Hautes études de sécurité intérieure (session 2002-2003) et lauréate de la section service public de la promotion 1995 de l'IEP de Paris, Gaëlle Dumortier a commencé sa carrière au Conseil d'Etat, en tant que rapporteur de la 4^{ème} chambre puis en double affectation comme rapporteur au contentieux et à la section de l'intérieur (2000-2009). En 2010, elle fut nommée rapporteur public de la 4^{ème} chambre de la section du contentieux avant de devenir en 2016 et pendant quatre ans, assesseur à la 1^{ère} chambre de la section du contentieux. Depuis 2021, Gaëlle Dumortier occupe la fonction de présidente de la 1^{ère} chambre de la section du contentieux. Par ailleurs, elle exerce depuis 2016, au sein du Conseil d'Etat, comme juge des référés.

En parallèle de ses fonctions au Conseil d'Etat, Gaëlle Dumortier est actuellement membre de la commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), vice-présidente du collège de déontologie du ministère de la culture et membre suppléante du tribunal des conflits.

Dans le passé, elle a également eu l'occasion d'exercer les fonctions de rapporteur adjoint au Conseil constitutionnel (2012-2015), membre rapporteur du comité Badinter sur les principes essentiels du droit du travail (2015-2016) et de membre du Conseil national de l'inspection du travail (2016-2022).

Pour mémoire, le collège de l'Autorité se compose de 17 membres au mandat irrévocable. Le président et les quatre vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps, tandis que les 12 autres membres sont non permanents. Les membres sont issus de la sphère publique mais également de la sphère privée : ainsi magistrats, professeurs d'université, responsables économiques, représentants d'organisations professionnelles ou d'associations de consommateurs croisent leurs points de vue lors des délibérations

Pour en savoir plus sur le [collège de l'Autorité](#)

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)
